

Région

Dispositif bas-rhinois pour les urgences dentaires

L'Ordre départemental des chirurgiens-dentistes du Bas-Rhin annonce la fermeture des cabinets par mesure sanitaire. En cas d'urgence dentaire, il faut contacter son chirurgien-dentiste traitant par téléphone ou par mail. Celui-ci vous recontactera pour vous prendre en charge à distance et vous orienter vers un service d'urgence si nécessaire.

Si vous ne parvenez pas à joindre votre chirurgien-dentiste et en cas d'urgence réelle, il faut appeler le numéro suivant : 0820 69 20 08 qui fonctionne 7 jours sur 7 de 8 h à 18 h.

En aucun cas, il ne faut appeler le 15 pour une urgence dentaire, afin d'éviter d'engorger encore davantage ce service.

En état d'urgence sanitaire, la notion d'urgence dentaire est réajustée. Sa prise en charge nécessite un matériel disponible en quantité très restreinte qui doit se limiter aux cas les plus graves. Les chirurgiens-dentistes du Bas-Rhin comptent sur la compréhension de leurs concitoyens.

